

DICTIONNAIRE DES PARLEMENTAIRES

P

PLANAT (CHARLES ABEL), représentant du peuple en 1848, né à Paris le 3 mai 1801, mort à Cognac (Charente) le 27 février 1858, fit ses études au lycée d'Orléans, puis se fixa à Limoges pendant 10 ans, et prit ensuite à Cognac la maison de commerce de son père. Sa probité et son libéralisme lui valurent d'être nommé maire de cette ville en 1833. Il donna sa démission en janvier 1848, mais consentit à reprendre ses fonctions municipales après la révolution de février. A la suite d'une très vive polémique à son sujet entre les journaux de la région, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 9, par 67,595 voix (92,931 votants). Il vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution, et donna sa démission le 5 janvier 1849.

PLANAT (OSCAR ABEL), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Limoges (Haute-Vienne) le 14 mai 1825, mort à Cognac (Charente) le 6 novembre 1883, fils du précédent, fut reçu avocat à Paris en 1843, et succéda à son père en 1853 dans la direction de sa maison de commerce à Cognac. Élu, le 15 juin 1863, comme candidat de l'opposition, député de la 2^e circonscription de la Charente, par 16,164 voix (31,331 votants, 36,815 inscrits), contre 15,916 à M. Homessy, candidat du gouvernement, et réélu, le 24 mai 1869, par 20,073 voix (50,213 votants, 37,197 inscrits), contre 9,903 à M. H. Bourant, il s'éleva dans le tiers-parti, signa l'interpellation des 116, et vota *pour* la guerre contre la Prusse. Conseiller général et conseiller municipal de Cognac, il se présenta comme candidat républicain, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Barbezieux, où il échoua avec 2,249 voix contre 5,776 à M. Mathieu-Bodet; il ne fut pas plus heureux le 5 mars suivant, dans l'arrondissement de Cognac, avec 6,491 voix contre 8,318 à l'élu, M. Cunéo d'Ornano, et 1,278 à M. Martell. Cette dernière élection fut invalidée; mais M. Planat échoua une seconde fois, au nouveau scrutin du 21 mars 1876, avec 6,627 voix contre 9,496 à l'élu, M. Cunéo d'Ornano. Le 14 octobre 1877, il se représenta sans plus de succès dans l'arrondissement de Barbezieux, où il n'obtint que 3,271 voix contre 7,700 à M. André, candidat du gouvernement le 16 mai, et 1,550 à M. Gellibert des Seguins.

PLANCY (CHARLES GODARD D'AGCOUR, BARON DE), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né le 4 janvier 1810 au palais des Tuileries où habitait son grand-père maternel, l'architrésorier Lebrun, duc de Plaisance, mort le 2 octobre 1890, fils d'un préfet de Seine-et-Marne, entra dans l'administration comme auditeur au conseil d'Etat. Successivement sous-préfet de Saint-Brieuc (1835), des Ardelys (1833), et de Clermont (Oise) en 1839, chevalier de la Légion d'honneur (22 juin 1843), il se retira de la vie publique à la révolution de 1848. Élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Oise à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 32,061 voix (120,920 inscrits). Il prit place à droite, vota *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, et soutint la politique de l'Élysée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut le candidat du gouvernement dans la 2^e circonscription de l'Oise, qui fut député au nouveau Corps législatif, le 29 février 1852, par 25,513 voix (28,301 votants, 33,803 inscrits), contre 410 à M. Lagache, ancien représentant, et 250 à M. Duranton. Il prit part au rétablissement de l'Empire et vota constamment avec la majorité dynastique. Propriétaire du château de Fay, maire de la commune d'Agnetz (Oise) et conseiller général du canton de Clermont, il obtint le renouvellement de son mandat législatif: le 22 juin 1857, par 13,686 voix (28,955 votants, 37,625 inscrits), contre 6,723 à M. de Pontalba et 2,051 à M. Gérard; le 1^{er} juin 1863, par 26,883 voix (29,813 votants, 37,908 inscrits), contre 1,531 à M. de Mornay, et, le 24 mai 1869, par 17,793 voix (31,885 votants, 35,436 inscrits), contre 13,911 à M. Emile Leroux. Il se rapprocha du tiers-parti libéral, signa la demande d'interpellation des 116, et vota en 1870 *pour* la déclaration de guerre contre la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 septembre, M. de Plancy échoua, le 30 janvier 1876, comme candidat au Sénat, dans l'Oise, avec 157 voix (783 votants). Officier de la Légion d'honneur (1865); président de la chambre consultative d'agriculture.

PLANCY (AUGUSTE-CHARLES GODARD D'AGCOUR, VICOMTE DE), représentant en 1849, et député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Paris le 13 juillet 1815, frère du précédent, propriétaire dans l'Aube, n'avait aucun antécédent politique, quand il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'As-

semblée législative, le 5 et dernier, par 19,061 voix (60,618 votants, 81,911 inscrits). Il appartenait, comme son frère, à la majorité conservatrice, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Arien sur l'enseignement, et se rallia à la politique du prince-président. Toutefois il n'obtint pas aux élections du 29 février 1852 au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de l'Aube, le patronage officiel; aussi ne réunit-il que 4,263 voix contre 39,066 au candidat du gouvernement, M. de Maupas, élu. Lors que ce dernier fut nommé sénateur, M. de Plancy le remplaça au Corps législatif, le 8 décembre 1861, par 16,361 voix (33,596 votants, 38,997 inscrits), contre 11,925 à M. Lignier, de l'opposition, ancien représentant, et 5,953 à M. Armand. Membre du conseil général de l'Aube pour le canton d'Arcis-sur-Aube (1860-1864), puis pour celui de Méry-sur-Seine (1864-1870), M. de Plancy remplit auprès du prince Jérôme-Napoléon les fonctions de premier écuyer. A la Chambre, il siégea dans la majorité dynastique avec laquelle il vota jusqu'à la fin du régime, ayant obtenu sa réélection: le 1^{er} juin 1863, par 29,389 voix (31,323 votants, 39,712 inscrits), contre 13,767 à M. Lignier, et le 21 mai 1869, par 18,715 voix (31,962 votants, 39,376 inscrits), contre 16,639 à M. Lignier. Il vota pour la déclaration de guerre à la Prusse. Après la chute de l'Empire, M. Aug. de Plancy tenta, à deux reprises, de rentrer au parlement: le 20 février 1876, il obtint 3,551 voix contre 5,585 à l'élue républicain, M. Tézenas, et le 14 octobre 1877, 4,281 contre 5,811 au même concurrent, des 363, réélus. Chevalier de la Légion d'honneur, commandeur des SS. Maurice et Lazare, et de l'ordre de Frédéric de Wurtemberg.

PLANELLY-MASCRANY. — Voy. MAUBEC (MARQUIS DE).

PLANTÉ (RAYMOND-JEAN-CANT), député au Corps législatif de 1852 à 1855, né à Santander (Espagne) le 19 janvier 1797, mort à Orthez (Basses-Pyrénées) le 29 juin 1855, était propriétaire, maire d'Orthez, et conseiller général des Basses-Pyrénées, quand il fut élu, le 29 février 1852, avec l'appui officiel, député de la 2^e circonscription de ce département au Corps législatif, par 25,463 voix (25,677 votants, 33,198 inscrits). Il s'associa au rétablissement de l'Empire, fit partie de la majorité dynastique, et mourut en juin 1855. Il fut remplacé, le 12 août suivant, par M. de Belmont.

PLANTÉ (PIERRE-RAYMOND-ADRIEN), député de 1877 à 1878, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 4 octobre 1811, fils du précédent, et comme lui d'opinions bonapartistes, se présenta à la députation, avec l'appui officiel du gouvernement du Seize-Mai, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement d'Orthez; il fut élu par 9,133 voix (17,586 votants, 19,719 inscrits), contre 8,298 à M. Vignancour, républicain. Cette élection ayant été invalidée, M. Planté se représenta le 7 avril 1878; mais il échoua alors avec 7,877 voix contre 9,736 à l'élue républicain, M. Vignancour.

PLANTEAU (FRANÇOIS-ÉDOUARD), député de 1885 à 1889, né à Limoges (Haute-Vienne) le 8 janvier 1836, fils d'un proscrit du 2 décembre, fit ses études au lycée de Limoges, fut reçu bachelier et, privé de fortune, apprit le métier de peintre sur porcelaine, qu'il exerça jusqu'à vingt-quatre ans. En 1859, il vint à

Paris, fut quelque temps répétiteur à Sainte-Barbe, puis secrétaire du ministre des Etats-Unis de Venezuela. Il commença des études médicales, auxquelles il renonça pour apprendre des langues étrangères, et s'établit traducteur assermenté près la cour d'appel de Paris (1870). En 1873, à l'âge de 43 ans, M. Planteau commença ses études de droit; reçu licencié en 1882, il ne plaida point, et continua sa profession de traducteur. En même temps il s'occupait de politique, dans le sens républicain radical. Il collabora à la *France libre*, appartenit à la Ligue pour la révision, fut nommé délégué sénatorial en janvier 1885, fut un des membres les plus actifs du comité central qui tenta, la même année, de prendre à Paris la direction des élections législatives, et, candidat radical dans la Haute-Vienne, lors de ces élections, fut élu député, le 13 octobre 1885, au second tour de scrutin, le 5^e et dernier, par 49,933 voix (61,563 votants, 94,239 inscrits). Il avait recueilli également un certain nombre de suffrages radicaux et socialistes dans le département de la Seine, comme candidat du comité central. A la Chambre, M. Planteau siégea dans le petit groupe ouvrier socialiste, dont il fut un des fondateurs, et dont il signa le manifeste, interpella (avril 1886) sur les continuations de la grève de Decazeville, déposa (juillet) avec M. Michelin une demande d'abrogation du concordat, et, lors de la discussion de la loi militaire, demanda (juin 1887) « la nation armée », et la suppression des armées permanentes, tout en reconnaissant que cette solution manquait d'opportunité dans l'état actuel de l'Europe. Il vota pour l'amnistie proposée par M. H. Rochefort, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour l'ordre du jour de blâme motivé lors de l'interpellation Camélinat sur les événements de Decazeville, contre les ministères Rouvier et Tirard. Après avoir adhéré (1888), avec ses collègues MM. Félix Pyat et Ferroul, au programme du groupe politique socialiste la *Commune*, qui se forma à Paris, M. Planteau évolua vers le boulangisme, à la fin de la législature, et fit partie du comité national républicain. Il se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui une brochure sur la *Séparation des Eglises et de l'Etat* (1882); — *Histoire constitutionnelle des Français* (1885); etc.

PLANTIÉ (JEAN-BAPTISTE-THÉODORE), député de 1881 à 1885, sénateur de 1885 à 1889, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 29 octobre 1827, mort à Bayonne le 11 décembre 1889, manifesta des opinions républicaines sous l'Empire, et fut nommé, au 4 septembre 1870, sous-préfet de Bayonne. Il exerça ces fonctions jusqu'au 27 octobre suivant. Lieutenant-colonel de la garde nationale, il devint maire de Bayonne en 1876, et se présenta la même année aux élections législatives dans l'arrondissement de Bayonne; il n'obtint que 6,133 voix contre 8,545 à l'élue conservateur, M. Labat. De nouveau candidat républicain, le 21 août 1881, dans la 1^{re} circonscription de l'arrondissement, il fut élu cette fois par 4,223 voix (7,670 votants, 11,149 inscrits), contre 3,409 à M. Laborde-Noguez; il prit place à

gauché, appartenit à la majorité, et vota pour les ministères Gambetta et Ferry, et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Le 26 avril 1885, il fut élu sénateur des Basses-Pyrénées par 579 voix (1,011 votants), contre 431 au général Bourhaki, en remplacement de M. Renaud démissionnaire. Il suivit la même ligne politique que précédemment, vota constamment avec la majorité gouvernementale, pour les cabinets opportunistes, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (26 juillet 1879).

PLAS DE TANES (ANTOINE-RENÉ, COMTE DE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, appartenit aux armées du roi. Capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, il fut élu (21 mars 1789) député de la noblesse aux États-Généraux par la section haussée de Quercy, avec 124 voix. Il tint pour l'ancien régime, opina avec la minorité de l'Assemblée, et disparut de la scène politique après la session.

PLASSCHAERT (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-GUILLAUME), député au Corps législatif de l'an XIII à 1813, né à Bruxelles (Belgique) le 21 mai 1769, mort à Bruxelles le 19 mai 1821, « fils de monsieur Jacques-Joseph-François Plasschaert, avocat au conseil souverain de Brabant, et de madame Marie-Thérèse Goez », étudia le droit, fut auditeur surnuméraire à la chambre des comptes des Pays-Bas, puis, sous l'Empire, conseiller municipal de Bruxelles, et conseiller de préfecture au même chef-lieu. Le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, il fut élu par le Sénat conservateur député du département de la Dyle au Corps législatif impérial. Il y siégea jusqu'en 1813. Chevalier de l'Empire du 23 octobre 1810, il publia, lors de l'arrivée des alliés, des chansons et brochures contre Napoléon, et, grâce à la popularité qu'il acquit ainsi en Belgique, fut nommé, en 1813, membre de la seconde chambre des États-Généraux des Pays-Bas. On a de lui : *Esquisse historique sur les langues considérées dans leurs rapports avec la civilisation et la liberté des peuples* (1817). — *Essai sur la noblesse, les titres et la féodalité* (1818).

PLAUCHE (FRANÇOIS-HENRI), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 9 février 1759, mort à une date inconnue, « fils d'Alexis Plauche, négociant de cette ville de Sisteron, y domicilié, et de demoiselle Marguerite Maximo », était greffier du tribunal de Castellano. Le 17 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement de Castellano à la Chambre des Cent-Jours, par 28 voix (50 votants), contre 22 à M. Davil, juge de paix. Plauche n'appartint pas à d'autres assemblées.

PLAZANET (ANTOINE), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Peyrelevalde (Corrèze) en 1769, mort à une date inconnue, homme de loi dans sa ville natale avant la Révolution, devint, en 1790, juge de paix du canton de Sornac (Corrèze). Élu, le 6 septembre 1792, troisième suppléant de ce département à la Convention, il fut admis à siéger le 8 août 1793, en remplacement de Lidon démissionnaire, et n'eut qu'un

rôle parlementaire sans importance. Il passa, le 24 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, élu par plusieurs départements, opina avec les modérés, et sortit de l'assemblée en l'an VI.

PLAZANET (CHARLES), député de 1831 à 1834, né à Peyrelevalde (Corrèze) le 13 décembre 1773, mort le 5 août 1868, parent du précédent, appartenit à l'armée, et parvint au grade de lieutenant-colonel du génie. Il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège de la Corrèze (Ussel), par 191 voix (193 votants, 215 inscrits), contre 91 à M. de Valon. M. Plazanet vota avec la majorité conservatrice, et quitta la vie politique aux élections de 1834. Officier de la Légion d'honneur.

PLAZANET (CHARLES THÉOPHILE, BARON DE), député depuis 1885, né à Paris le 15 avril 1821, fils du général de Plazanet qui fut commandant de l'École de Saint-Cyr et colonel des pompiers à Paris, entra à l'École de Saint-Cyr en 1841, en sortit sous-lieutenant en 1843, passa à l'École d'état-major en 1844, et fut nommé lieutenant d'état-major (1846), et capitaine (1849). Il prit part à la campagne de Kabylie (1852), se distingua à l'expédition du Djurdjura (1859), et y gagna la croix. Lors de la guerre d'Italie, il se battit à Melegnano, à Magenta, à Solferino, passa chef d'escadron, fut attaché à l'état-major de Baragucy-d'Hilliers, et fut promu officier de la Légion d'honneur. Attaché au 1^{er} corps d'armée (général Ladmirault) en 1870, il lutta à Borny, à Gravelotte, à Saint-Privat, fut fait prisonnier en vertu de la capitulation, et, au retour d'Allemagne, attaché au 2^e corps sous Paris, entra des premiers dans les forts de Vanves et d'Ivry repris sur les troupes de la Commune. Colonel (1875), commandeur de la Légion d'honneur (1880), il fut mis à la retraite en 1881, et se retira dans son domaine de la Bucherie (Mayenne), où il s'occupa d'agriculture. Conseiller général du canton de Montsur depuis le 8 octobre 1871, il se présenta à la députation, le 21 août 1881, dans la 2^e circonscription de Laval, où il eut avec 3,103 voix contre 5,502 au candidat républicain élu, M. Lecomte, et 1,736 à M. Dutreil. Il fut plus heureux aux élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885 : porté sur la liste conservatrice de la Mayenne, il fut élu, le 4 sur 5, par 11,263 voix sur 72,815 votants et 91,008 inscrits. Il prit place à la droite royaliste, fut membre et président de plusieurs commissions, prit part à la discussion de la loi militaire, parla contre la radiation du nom du duc d'Aumale des contrôles de l'armée (12 juillet 1886), pour l'unification des retraites d'officiers (24 novembre 1888), combattit la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (12 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

PLEIGNARD (PIERRE), représentant du peuple en 1818, né à Châtelleraut (Vienne) le 27 mai 1795, mort à Châtelleraut le 30 mars 1870, fils d'un avoué de cette ville, fit ses études dans sa ville natale, son droit à Poitiers, et reçut licence le 27 décembre 1815, prit place au barreau de Châtelleraut le 21 juin 1816. Il plaida

avec succès, devint l'un des chefs de l'opposition libérale sous la Restauration et, en 1827, remplaça son père comme avocat. Nommé procureur du roi à Poitiers le 26 août 1830, il se montra d'abord partisan du gouvernement de Louis-Philippe, et fut envoyé, sur sa demande, avec les mêmes fonctions à Châtelleraut, mais son opposition obstinée le fit destituer en août 1831. Il acheta alors une étude de notaire à Châtelleraut, devint membre et président du conseil général du département, présida le comité démocratique de sa ville natale, et, à la révolution de février 1848, fut nommé juge au tribunal civil. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Vienne à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 8, par 31,682 voix (70,722 votants), il renonça aussitôt à la moitié de son traitement de juge, donna peu après sa démission, fit partie, à l'Assemblée, du comité des affaires étrangères, et vota avec les républicains avancés, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il avait proposé un amendement à la Constitution. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

PLESSE (JOSEPH-PAUL-CONSTANT THOMAS, BARON DE LA), député de 1833 à 1848, né à Vitré (Ille-et-Vilaine) le 21 avril 1791, mort à Vitré le 12 avril 1883, avocat, maire de Vitré et conseiller général du département, se présenta à la députation, le 6 novembre 1837, dans la 4^e circonscription d'Ille-et-Vilaine (Vitré), où il échoua avec 93 voix contre 99 à Pêlu, M. de Berthois. Mais il fut ensuite successivement élu dans le même collège, le 23 novembre 1838, en remplacement de M. de Berthois nommé maréchal de camp, par 123 voix (285 votants) contre 73 à M. de Courte; le 2 mars 1839, par 135 voix (293 votants); le 9 juillet 1842, par 136 voix (139 votants, 273 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 171 voix (325 votants, 356 inscrits), contre 141 à M. de Kerrier. A la Chambre, il s'occupa principalement de questions de jurisprudence, et vota en général avec l'opposition, *contre* le ministère Molé, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* le reconcoment, *pour* les incompatibilités, *pour* l'adjonction des capacités, *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition sur les députés fonctionnaires. A la révolution de 1848, M. de la Plesse quitta la vie politique.

PLESSIER (VICOMTE-FRANÇOIS), député de 1876 à 1885, né à Dannemarie (Seine-et-Oise) le 13 mars 1813, mort le 2 septembre 1886, d'une famille d'artisans, acheta une étude de notaire dans le département de Seine-et-Marne, et, d'opinions républicaines, fut l'objet, en 1819, sous l'inculpation d'affiliation à une société secrète, d'une visite domiciliaire, qui fut renouvelée au lendemain du coup d'État de décembre 1851. Il refusa de signer l'adresse des notaires de son département à l'empereur, fut obligé de vendre son étude en 1853, et tenta sans succès, à deux reprises, d'entrer au conseil général de Seine-et-Marne. Le canton de la Ferté-sous-Jouarre ne l'y envoya que le 8 octobre 1871. Il collabora à divers journaux

républicains de la région, devint président de la commission départementale, et, dans une de ces séances, ayant traité d'imbécile le sous-préfet de Coulommiers, M. de Rocquigny, fut condamné à deux jours de prison. Élu, comme candidat constitutionnel, le 29 février 1876, député de l'arrondissement de Coulommiers, par 6,332 voix (11,811 votants, 14,709 inscrits), contre 5,399 à M. Josseau, ancien député bouapartiste, il prit place à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,082 voix (12,636 votants, 14,998 inscrits) contre 4,530 à M. Josseau, et, le 21 août 1881, par 8,392 voix (9,671 votants, 15,218 inscrits), contre 288 à M. de Mun et 151 à M. Josseau, il continua de voter avec la majorité républicaine, dont il appuya la politique scolaire et coloniale. Il quitta le parlement aux élections de 1885. Membre de plusieurs sociétés savantes, M. Plessier a publié : *Rapport numérique entre la population rurale et le travail agricole dans le département de Seine-et-Marne, de 1806 à 1856* (Mémoire communiqué à l'Académie des sciences); *Formation simultanée du plateau et des vallées de la Brie* (1865).

PLET-BEAUPREY (PIERRE-FRANÇOIS-NICOLAS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Sées (Orne) le 23 janvier 1762, mort à Sées le 28 mai 1821, entra dans les ordres. Il était abbé à Sées lorsque, ayant embrassé avec ardeur les idées nouvelles, il fut nommé, en 1791, administrateur du département de l'Orne, et fut envoyé à la Convention, le 8 septembre 1792, par ce département, le 5^e sur 10, à la pluralité des voix (556 votants). Dans le procès du roi, il se prononça pour la peine capitale, et motiva ainsi son opinion : « En votant pour la mort, j'impose silence au cri de l'humanité pour n'entendre que celui de ma conscience; mais je demande que l'exécution du jugement soit différée jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures certaines pour que la famille de Louis ne puisse être nuisible à la République. Si sa mort a lieu, qu'elle donne un grand exemple, et que son sang rassasié enfin la soit de ces hommes qui ne respirent que mort et carnage. » Il ne prit qu'une part restreinte aux délibérations, et appartint encore au Conseil des Cinq-Cents, comme député de l'Orne, élu par 131 voix sur 309 votants, le 22 vendémiaire an IV. Plet-Beauprey siégea jusqu'en l'an VII. Sans emploi jusqu'en 1813 (il avait 3,000 francs de revenu personnel), il fut nommé, à cette date, inspecteur des postes, fut révoqué à la première Restauration (1814), reprit ses fonctions aux Cent-Jours, et contribua à l'organisation de la fédération bretonne. Atténué, de ce chef, par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia à la Haye, d'où il fut rappelé le 27 mai 1818, ayant été amnistié, « à cause des conditions atténuantes » de son vote sur Louis XVI. Il entra à Sées le 13 août suivant, et y demeura jusqu'à sa mort.

PLEURRE (PIERRE-CHARLES, MARQUIS DE), député en 1793, né au château de Pleurre (Marne) le 7 septembre 1737, mort à une date inconnue, suivit la carrière militaire. Il était maréchal de camp et grand bailli, lorsqu'il fut élu (20 mars 1793) député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Sozanne, avec 67 voix. Attaché à l'ancien régime, il se montra opposé aux délibérations par tête et

protesta contre la constitution de l'Assemblée dans une lettre ainsi conçue :

« Le député des bailliages de Sézanne et de Châtillon-sur-Marne, à qui ses commettants ont prescrit par leur mandat de faire les plus grands efforts pour que les délibérations se fassent par ordre et non par tête, déclare protester dans le cas où ce dernier mode prévaudrait et rester alors sans voix délibératrice jusqu'à ce que d'après une nouvelle convocation, il ait reçu de sesdits commettants des nouvelles instructions et ordres qu'ils jugeront à propos de lui donner; demandant que ladite protestation soit annexée au procès-verbal et qu'il lui en soit donné acte. »

« A Versailles, le 30 juin 1787.

LE MARQUIS DE FLEURRE. »

Le marquis de Fleurre ne cessa d'opiner avec la droite, demanda la mise en liberté de Barnout, et combattit toutes les innovations qui eurent l'agrément de la majorité. Il quitta la vie politique après la session.

PLÉVILLE-LE PELLEY (GEORGES-RENÉ), membre du Sénat conservateur et ministre, né à Granville (Manche) le 13 juin 1726, mort à Paris le 2 octobre 1805, quitta le collège à 12 ans pour s'engager comme mousse au Havre, sur un navire marchand. Il fit plusieurs campagnes de pêche, et devint second à bord d'un corsaire havrais; mais, en 1746, il eut la jambe emportée dans un combat contre les Anglais et fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, il servit comme lieutenant à bord de l'*Argonaute* sous les ordres de son oncle, passa, la même année, sur le *Mercur*, et tomba de nouveau aux mains des Anglais. En 1759, il commanda l'*Miron-delle*, avec laquelle il s'empara de trois navires anglais; son état de santé le fit alors attacher au service des ports. En décembre 1770, à Marseille, il sauva au péril de sa vie la frégate anglaise *Alarum*; l'Amirauté britannique lui envoya à cette occasion une somme importante. En 1778, Pléville s'embarqua sur le *Janguador*, avec lequel, sous les ordres du comte d'Estaing, il fit la guerre d'Amérique. En récompense, Washington lui décerna la décoration de Cincinnati. Il n'emigra pas à la Révolution, fut attaché, en l'an II, aux comités de la marine et du commerce, organisa, l'année suivante, à Ancône et à Corfou, le service maritime, fut, en messidor an V, ministre plénipotentiaire au congrès de Lille chargé de négocier la paix avec l'Angleterre, et, le 29 thermidor suivant, devint ministre de la Marine en remplacement de Truguet. Sa santé l'obligea encore de donner sa démission neuf mois après (8 floréal an VI); il avait été promu contre-amiral le 27 vendémiaire précédent, et fut nommé vice-amiral en quittant le ministère. Il se rallia au coup d'Etat de brumaire, et entra au Sénat conservateur, à la création, le 3 nivôse an VIII. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier de l'ordre le 25 prairial suivant, il mourut peu de temps après.

PLICHON (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fermier à Salesches (Nord), et adjoint au maire de cette commune, fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 346 voix (111 votants). Il siégea obscurément jusqu'à l'année suivante, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

PLICHON (CHARLES-JEAN), député de 1843

à 1848, au Corps législatif de 1857 à 1870, ministre, représentant en 1871 et député de 1876 à 1888, né à Bailleul (Nord) le 28 juin 1814, mort à Paris le 3 juin 1888, fils d'un fabricant de savons, fit ses études chez les jésuites de Saint-Acheul, son droit à Paris, embrassa les doctrines saint-simoniennes, et se fixa comme avocat dans sa ville natale après le départ pour l'Egypte du père Eufantio. Guizot, alors ministre, lui confia une mission en Perse, et peu après, M. Plichon fut élu, le 1^{er} août 1846, député du 12^e collège du Nord (Hazebrouck), par 405 voix (767 votants, 823 inscrits), contre 355 à M. Behaghel. Il vota, tout en conservant une entière indépendance, avec le groupe ministériel. Éloigné de la politique par la révolution de 1848, il se fit, sous l'empire, le champion des idées catholiques et protectionnistes, devint maire d'Arras, candidat de l'opposition constitutionnelle, et fut successivement élu député au Corps législatif dans la 4^e circonscription du Nord, le 22 juin 1857, par 19,067 voix (19,178 votants, 26,516 inscrits); le 1^{er} juin 1863, dans la 1^{re} circonscription du même département, par 19,326 voix (31,745 votants, 38,128 inscrits) contre 12,337 à M. de Clebsattel; le 24 mai 1869, par 27,108 voix (27,479 votants, 40,054 inscrits). En 1853, il parla contre la loi de sûreté générale; protesta (1850) contre les envahissements du Piedmont, avec une telle vivacité, que le président de la Chambre, M. de Morny, lui retira la parole; signala (1862) le réveil du socialisme, révéla « que certains journaux catholiques ne pouvaient que se taire; attaquait (février 1863) les candidatures officielles, et réclama, à cette occasion la liberté de la presse et la liberté électorale. Il signala la demande d'interpellation des 116, fut, en février 1870, membre de la commission d'enquête sur la marine marchande, adhéra à l'empire libéral, et fut appelé, le 15 mai 1870, à remplacer M. de Talhouët, démissionnaire, au ministère des Travaux publics. Il vota pour la guerre contre la Prusse, et tomba, le 10 août, avec le ministre Ollivier. Élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 28, par 202,252 voix (262,927 votants, 326,410 inscrits), il prit place au centre droit, fit partie de la réunion Saint-Marc-Girardin, demanda une réduction dans la représentation de l'Algérie, défendit le septennat personnel du maréchal de Mac-Mahon dans un discours prononcé à Lille, en 1871, à l'occasion du voyage du président de la République, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton sud-ouest de Bailleul du 8 octobre 1871, vice-président et président de l'assemblée départementale, il fut élu député, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription d'Hazebrouck, par 8,563 voix (9,122 votants, 12,400 inscrits). Il continua de siéger à droite, et vota pour le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,502 voix (10,188 votants, 12,523 inscrits), contre 288 à M. Boudrez, il combattit la politique scolaire, coloniale et économique des ministères républicains, et se porta candidat au Sénat, le 5 janvier 1879, dans le Nord, où il échoua avec 833 voix sur 798 votants. L'arrondissement d'Hazebrouck lui renouvela son mandat législatif, le 21 août 1881, par 7,715 voix (10,158 votants, 12,712 ins-

crits), contre 2,384 à M. Delassus. Il continua de siéger à droite, et, porté, le 4 octobre 1885, comme candidat de l'Union conservatrice dans le Nord, il fut réélu député, le 4^e sur 24, par 162,553 voix (292,636 votants, 348,124 inscrits). M. Plichon vota constamment avec la minorité de droite, et mourut avant la fin de la législature. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1867).

PLICHON (ALBERT-JOSEPH-HIPPOLYTE), représentant du peuple en 1849, né à Hesdin (Pas-de-Calais) le 13 décembre 1803, mort à Arras (Pas-de-Calais) le 28 janvier 1887, exerçait la médecine à Arras, et était maire de cette ville et conseiller général du département. Élu, comme conservateur, le 13 mai 1849, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 3^e sur 15, par 87,714 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits), il siégea à droite, vota avec la majorité monarchiste, appuya la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, applaudit au coup d'État, et fut, le 4 juin 1863, dans la 1^{re} circonscription du Pas-de-Calais, le candidat du gouvernement impérial au Corps législatif; mais il échoua avec 9,550 voix contre 15,411 à Pelu indépendant, M. Piéron-Leroy.

PLOCC (TOUSSAINT), représentant du peuple en 1848, né à Soissons (Aisne) le 2 janvier 1796, mort à Vauxbuin (Aisne) le 13 octobre 1870, avocat dans sa ville natale, y acheta une charge d'avoué qu'il occupa jusqu'en 1838, devint conseiller municipal et adjoint au maire de Soissons en 1830, et fut destitué par le ministère Guizot (1847). Nommé, à la révolution de 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Soissons, il fut remplacé peu après, de nouveau appelé aux fonctions d'adjoint, et élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 14, par 63,068 voix (130,963 votants, 154,873 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre la proposition Râteau, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres; il s'abstint de voter sur l'ensemble de la Constitution. Non réélu à la Législative, il rentra au barreau de Soissons.

PLOEUC (ALEXANDRE-MARIE-SÉBASTIEN, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Quimper (Finistère) le 7 octobre 1815, mort à Guernouléguan (Finistère) le 25 août 1887, fit ses études à Lorient et se destina à la marine; mais, une chute de cheval l'ayant rendu boiteux, il entra dans les finances, et fut nommé, en 1857, commissaire du gouvernement chargé de régler la situation financière de la Grèce vis-à-vis des trois puissances protectrices. Il s'acquitta habilement de cette mission, fut, de 1859 à 1868, membre du grand conseil du trésor ottoman, fonda, puis administra la Banque ottomane, et, de retour en France (1868), fut appelé au poste de sous-gouverneur de la Banque de France. Pendant la Commune (mars-mai 1871), M. de Ploeuc, en l'absence de M. Rouland gouverneur, assumait toute la responsabilité; en présence des réquisitions du comité central qui avait besoin d'argent pour payer la solde de la garde nationale, le sous-gouverneur parlementaire, gagna du temps, et grâce à ses relations avec

son compatriote M. Boslay (Voy. ce nom), membre de la Commune délégué à la Banque, et avec M. Fr. Jourde, délégué au ministère des Finances, ne donna que de faibles acomptes sur les sommes qui lui étaient demandées. Le gouvernement de Versailles, après sa victoire, nomma M. de Ploeuc commandeur de la Légion d'honneur. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, motivées dans la Seine par 21 décès, options ou démissions, le sous-gouverneur de la Banque fut porté candidat à l'Assemblée nationale par le comité conservateur dit de l'Union de la presse. Élu représentant de la Seine, le 13^e sur 21, par 108,281 voix (290,823 votants, 458,771 inscrits), avec une profession de foi où il se déclarait prêt à voter « toutes les franchises qui peuvent être dans les légitimes aspirations du pays », M. de Ploeuc prit place au centre droit, avec lequel il vota contre la dissolution de l'Assemblée, contre le gouvernement de Thiers, pour sa chute au 21 mai, pour le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère Broglio, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble de la Constitution de 1875. Invité, au mois d'octobre 1873, par un certain nombre de membres républicains du conseil général de la Seine, à déclarer s'il se prononcerait en faveur de la république ou de la monarchie, il refusa de répondre, et dit qu'il ne « reconnaissait à personne le droit de le mettre en demeure de s'expliquer sur tel ou tel de ses votes futurs à l'Assemblée ». Il prit la parole dans la discussion du budget des finances (1872), sur l'établissement des succursales de la Banque de France (1873), et combattit la proposition de M. Wolowski tendant à modifier un contrat passé entre la Banque et l'État (18 juillet 1874). Lors du débat sur la loi électorale (1875), la majorité ayant, sur la proposition de M. de Champvallier, supprimé la représentation des colonies, M. de Ploeuc présenta un amendement qui fit revenir l'Assemblée sur cette mesure. Aux élections du 29 février 1876, M. de Ploeuc échoua, comme candidat conservateur-monarchiste, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, avec 3,184 voix contre 8,761 à M. Tirard, républicain, élu. Découru du Modjidié de Turquie, du Sauveur de Grèce, de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.

PLOUGOULM (PIERRE-ANDRÉ), député de 1846 à 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 16 janvier 1796, mort à Paris le 17 mars 1863, étudia le droit à Paris et se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats en 1821. L'année suivante, il fut au nombre des défenseurs des sergents de la Rochelle. Dévoué, sous la Restauration, aux idées libérales, M. Plougoulim se rallia avec empressement au régime issu de la révolution de juillet, reçut la croix de la Légion d'honneur, et devint, en 1834, substitut du procureur général à Paris. Avocat général en 1835, il fut chargé, en cette qualité, de prendre la parole devant la Chambre des pairs lors du procès d'avril et dans l'affaire Fieschi. Le zèle avec lequel il s'acquitta de cette tâche lui valut d'être procureur général à Amiens (1839), puis à Toulouse, où il se vit, de la part des républicains, l'objet de manifestations hostiles qui l'obligèrent à quitter la ville lors des troubles du recensement (1841) (Voy. Mahul). Quand il revint à son poste, le gouvernement le destitua pour avoir manqué de fermeté en présence de l'émeute. Bientôt réintégré dans la magistrature, il occupa le poste de procureur général à Nîmes (1842), puis

à Rennes (1813), et celui de premier président à cette dernière cour (1815). Le 1^{er} août 1816, il fut élu député du 1^{er} collège du Morbihan (Vannes), par 123 voix (131 votants, 203 inscrits). Il siégea dans la majorité conservatrice qui soutint jusqu'au bout le ministère Guizot, quitta la vie parlementaire à la révolution de 1848, et donna également alors sa démission de magistrat. Mais appelé, le 25 août 1849, aux fonctions d'avocat général à la cour de Cassation, il se rallia à l'Empire, et reçut, le 30 juin 1854, un siège de conseiller à la même cour. Commandeur de la Légion d'honneur (1815). M. Plougonin a publié quelques écrits politiques: *l'Hérédité de la patrie* (1831); les *Evénements de Toulouse* (1811). Il est aussi l'auteur de traductions de Cicéron et de Démosthènes.

PLUVINAL (JOSEPH-GASPARD-EMMANUEL-MATHIEU PEZENAS, BARON DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Avignon (Vaucluse) le 13 décembre 1751, mort à Paris le 25 février 1811, appartenait à l'armée, et fut fait baron de l'Empire le 3 février 1813. Élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement d'Avignon, avec 62 voix (85 votants), contre 19 à M. Dupuy, il rentra dans la vie privée après cette courte législature.

POCCI (JEAN), député de 1811 à 1814, dates de naissance et de mort inconnues, était colonel en garnison à Viterbe, lorsqu'il fut désigné directement par Napoléon I^{er} (23 janvier 1811), sur une liste dressée par le préfet du département de Rome, pour représenter ce département au Corps législatif impérial, où il siégea qu'aux traités de 1814.

POCHERON (SÉBASTIEN), député en 1789, né à Saint-Bérah-sur-d'Heuno (Saône-et-Loire) le 12 janvier 1715, mort à une date inconnue, était curé de Champvent, quand il fut élu, (27 mars 1789) député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Charolles. Il vota avec la majorité de la Constituante, se prononça pour la vérification en commun des pouvoirs, fut adjoint au comité de règlement, et prôna le serment ecclésiastique le 29 décembre 1790. Il disparut de la scène politique après la session.

POCHET (FRANÇOIS-JOSEPH DE), député en 1789, né à Manosque (Basses-Alpes) le 17 février 1729, mort à une date inconnue, étudia le droit, devint avocat à Aix, et fut assesseur et procureur du pays de Provence. Le 8 avril 1789, il fut élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Aix. Son nom n'est pas cité au *Moniteur*.

POCHOLLES (PIERRE-POMPONE-AMÉDÉE), membre de la Convention, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 30 septembre 1761, mort à Paris le 5 juin 1831, entra à 15 ans dans la congrégation de l'Oratoire, devint professeur à Angers dans un collège de l'ordre, qu'il quitta en 1790, sans y avoir prononcé de vœux. Son père, juge et subdélégué à Dieppe, l'avait appelé auprès de lui pour le former aux fonctions dans lesquelles il espérait l'avoir pour successeur. Mais la Révolution vint modifier ces dispositions. Maire de Dieppe en 1791, Pocholles fut désigné comme député suppléant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, puis fut élu (3 septembre 1792) membre de la

Convention pour le même département, le 2^e sur 16, à la pluralité des voix. Dans le procès du roi, il répondit au 3^e appel nominal: « Je crois que des mesures de faiblesse, que des demi-mesures sont les plus dangereuses dans les crises d'une révolution. Si Louis vit au milieu de nous, je crains que le spectacle de l'infortuné n'efface à la longue la plus juste indignation. La mesure du bannissement ne me paraît pas meilleure. Si les Tarquins bannis ne furent plus dangereux, et ne purent rentrer dans Rome asservis, c'est qu'ils n'avaient pas comme Louis de nombreux amis dans l'intérieur, et des milliers de bras armés au dehors sous l'étendard de la révolte. On craint après sa mort les tentatives d'un ambitieux qui prétendrait à le remplacer. Je demande comment un ambitieux serait encouragé par le châtiement d'un tyran? Ne serait-ce pas au contraire votre faiblesse? Craindrait-on que les Français tremblissent devant un tyran nouveau, lorsqu'ils frissonnent encore d'horreur au souvenir de leurs chaînes? Je vote pour la mort de Louis; et puisse sa tombe enfermer toutes nos divisions et nos haines! » Envoyé en mission dans la Somme, la Seine-Inférieure, à Lyon, puis dans l'Ouest, il se montra opposé au maintien du régime révolutionnaire, obtint de la Convention le décret qui rendit à la ville de Lyon son nom changé en celui de *Commune affranchie*, s'employa à la pacification de l'Ouest, et se défendit plus tard d'avoir insulté, à Loches, comme on le prétendit, les courtes d'Agnes Sorel. Sa modération le fit cependant dénoncer à son tour; mais Doucet de Pontécoulant prit sa défense, et la dénonciation fut écartée par l'ordre du jour. Lors des élections au Conseil des Cinq-Cents, le département de la Mayenne donna la majorité à Pocholles; mais il céda la place à un collègue plus âgé que lui. S'étant rendu alors en Italie pour affaires particulières (an V), il se trouvait à Milan lorsque Bonaparte, après la conclusion du traité de Campo-Formio, organisa en départements les îles Ioniennes. Pocholles accepta la place de commissaire général dans le département d'Ithaque, et en exerça les fonctions à Céphalonie jusqu'au moment où les flottes réunies des Turcs et des Russes attaquèrent ces îles: il entra alors à Corfou, mais dut revenir à Paris après la reddition de cette place. Il n'adhéra point, tout d'abord, au coup d'Etat du 18 brumaire; mais il fut nommé, peu après, secrétaire général du département de la Roer, puis, le 23 fructidor an XII, sous-préfet de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Il fut candidat au Corps législatif en 1807, mais le Sénat conservateur ne le nomma pas. Destitué en 1811, il fut réintégré en 1815; puis, destitué encore en 1815, il alla à Bruxelles où il collabora au *Courrier des Pays-Bas*. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il repartit de Paris le 8 février suivant, se fixa à Bruxelles, qu'il quitta en 1828, pour fonder à Liège le *Courrier universel* subventionné par le gouvernement hollandais. Sa femme avait demandé au roi son rappel (4 mars 1818); mais Pocholles ne rentra en France qu'après la révolution de 1830, et mourut moins d'un an après.

POCHON (JOSEPH-MARIE-ALEXANDRE), député de 1833 à 1839, né à Marboz (Ain) le 7 juin 1810, propriétaire-agriculteur, maire de Marboz (4 septembre 1870), révoqué en mai 1873, réélu en 1874, et conseiller général du canton de Coligny (1877), se présenta, comme candidat républicain radical pour remplacer M. Tiersot

décédé, dans la 1^{re} circonscription de Bourges. Il fut élu député, le 15 avril 1883, par 6,643 voix (12,849 votants, 17,090 inscrits), contre 5,213 au docteur Goujon opportuniste, et 686 à M. Tissot. Il prit place à l'extrême gauche, et vota avec les radicaux : contre les crédits de l'expédition du Tonkin, contre le ministère Ferry. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique du département de l'Ain, il fut réélu, le 2^e sur 6, par 44,157 voix (76,043 votants, 103,619 inscrits). M. Pechon se prononça contre les cabinets Rouvier et Tirard, soutint le ministère Flouquet, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et vota pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PODENAS (JOSEPH, BARON DE), député de 1829 à 1834, né à Nogaro (Gers) le 18 janvier 1782, mort à Montpellier (Hérault) le 10 janvier 1851, appartenait à la magistrature et devint conseiller à la cour royale de Toulouse. Élu, le 14 mai 1829, député du 2^e arrondissement de l'Aude (Narbonne), par 305 voix (466 votants, 619 inscrits), contre 160 à M. Espéronnier, en remplacement de M. Sermin, démissionnaire, il siégea au côté gauche, dans les rangs des constitutionnels, combattit le ministère Polignac, et fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 358 voix (592 votants, 674 inscrits), contre 230 à M. Barthe-Labastide, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, et, dans la séance du 7 août 1830, lors de la discussion de la déchéance de la branche aînée, soutint la rédaction du préambule qui accusait « Charles X d'être l'héritier de la férocité de Charles IX ». Il obtint encore le renouvellement de son mandat, le 5 juillet 1831, par 360 voix (502 votants, 637 inscrits), contre 131 à M. Barthe-Labastide, et opina jusqu'en 1834 avec le tiers-parti. M. de Podenas signa le *Compte-rendu* de l'opposition en 1832, et échoua, le 21 juin 1834, avec 213 voix contre 255 à M. François Arago, de l'opposition démocratique, élu.

POEYDAVANT (JEAN-PIERRE-ETIENNE-LOUIS-AUGUSTIN), député de 1820 à 1827, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 23 août 1769, mort à une date inconnue, était trésorier-payeur à Rennes et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut successivement élu député du grand collège des Pyrénées-Orientales, le 13 novembre 1820, par 263 voix (352 votants, 483 inscrits); le 10 octobre 1821, par 269 voix (368 votants, 487 inscrits), et le 25 février 1824, par 278 voix (327 votants, 416 inscrits). Il fit partie à la Chambre du groupe ministériel, demanda (20 août 1822) un secours pour la famille du conventionnel Montégut, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

POEZE (OLIVIER-CHARLES-MARIE, COMTE DE LA), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 25 juin 1821, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 26 mars 1882, « fils de Charles-Henri-Marie, vicomte de la Poëze, et de Caroline-Prudence de La Ville de Pérolles des Dorides », riche propriétaire dans la Vendée, devint chambellan honoraire de Napoléon III, tandis que la marquise de la Poëze, née de la Roche Lambert, était dame d'honneur de l'impératrice. Chevalier de la

Légion d'honneur et conseiller général de la Vendée pour le canton de Saint-Fulgent, il fut élu député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Vendée, le 1^{er} juin 1863, par 24,199 voix (29,827 votants, 36,713 inscrits), et fut réélu, le 21 mai 1869, par 17,909 voix (31,621 votants, 38,852 inscrits), contre 13,307 à M. de Falloux. Dévoué à l'empire, M. de la Poëze soutint la politique du gouvernement et vota pour la guerre contre la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée.

POGGI (JOSEPH-ANTOINE-DOMINIQUE-FÉLIX-MARIE DE), député de 1811 à 1814, né à Pomaro (Italie) le 20 août 1761, mort à Montmorency (Seine-et-Oise) le 19 février 1842, « fils du noble monsieur le capitaine Ignace Poggi et de la dame Catherine Arcelli, conjoints », entra dans les ordres, et fut attaché à l'évêque de Pistoie. Il acquit les grades de docteur en théologie et de docteur en droit de l'Université de Parme, se montra partisan enthousiaste de la Révolution française, prêcha la démocratie à Milan en 1796, et fut chargé par Bonaparte d'organiser la société d'instruction publique de cette ville. Il se fit relayer de ses vœux par le pape en 1798, et se fixa à Paris l'année suivante. Élu, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département du Taro, il siégea jusqu'au traité de 1814. En 1815, Marie-Louise le chargea de liquider avec la France les dettes et créances du duché de Parme, et il fut nommé chargé d'affaires de cette principauté à Paris. On a de lui, en italien, quelques écrits religieux et philosophiques, et un fragment de poème : *De la nature des choses* (1823).

POICTEVIN. — Voy. ROCLETTE (BARON DE LA).

POIGNOT (JEAN-LOUIS), député en 1789, né à Paris à une date inconnue, mort à Paris le 21 janvier 1791, marchand mercier à Paris, fut élu, le 13 mai 1789, député du tiers aux États-Généraux par la ville de Paris avec 162 voix. Il vota avec la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, fut envoyé à Paris (16 juillet 1789) pour rétablir l'ordre, accompagna le roi à Paris (4 octobre), fit partie des comités des monnaies et d'aliénation, fut secrétaire de l'Assemblée (6 novembre 1790), déposa un projet de remboursement de la dette exigible, exposa ses motifs sur la question des assignats, et mourut pendant la session (1791). Étant resté plusieurs jours absent en juillet 1789 pour cause de maladie, le bruit de sa disparition en vertu d'ordres ministériels avait couru dans le public. M. Poignot mit fin à cette agitation, raconta le *Moniteur*, en venant, « malgré la situation pénible de sa santé », reprendre sa place à l'Assemblée le lundi 13 juillet.

POILLOUE DE SAINT-MARS (JACQUES-AUGUSTE, MARQUIS), député en 1789, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 23 décembre 1739, mort à Limours (Seine-et-Oise) le 22 août 1791, avait été page du roi et résidait à Etampes, lorsque ce bailliage l'élut (15 mars 1789) député de la noblesse aux États-Généraux. Il opina silencieusement avec les partisans de l'ancien régime.

POINCARÉ (RAYMOND-NICOLAS-LANDRY), député de 1887 à 1889, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 20 août 1860, fils d'un inspecteur des ponts et chaussées, étudia le droit et se fit recevoir

docteur. Inscrit au barreau de Paris, il devint secrétaire de la conférence des avocats, fut quelque temps attaché au journal *l'Orléanais* comme rédacteur judiciaire (1832), puis fut nommé chef de cabinet du ministre de l'Agriculture (janvier 1836). Il était conseiller général du canton de Pierrefitte (Meuse), lorsque le décès de M. Houville détermina une vacance dans la représentation de ce département, M. Poincaré se présenta pour lui succéder, le 31 juillet 1837, et fut élu par 34,796 voix (46,944 votants, 82,994 inscrits), contre 3,705 à M. Hurel, 1,145 au général Boulanger et 1,582 à M. Gérardin. Il se trouva alors un des plus jeunes membres de la Chambre, prit place dans les rangs de la majorité, parut quelquefois à la tribune, fut rapporteur des projets de loi sur les acquits de chemins de fer et sur le contrat de louage, et vota, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (12 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

POINSOT (CHARLES-MICHEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Langres (Haute-Marne) le 20 avril 1771, mort à Langres le 8 octobre 1813, « fils de M. Denis Poinso, avocat au parlement, et de demoiselle Marie-Marguerite-Gilberte Desprez », étudia le droit et exerça à Langres la profession d'avocat. Le 10 mai 1813, il fut élu représentant de l'arrondissement de Langres à la Chambre des Cent-Jours, par 91 voix sur 97 votants et 165 inscrits. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

POINSOT (LOUIS), pair de France, sénateur du second empire, né à Paris le 3 janvier 1777, mort à Paris le 5 décembre 1859, entra à l'École polytechnique l'année même de sa fondation, et en sortit, à 19 ans, dans les ponts et chaussées. Professeur de mathématiques au lycée Bonaparte en 1804, inspecteur général de l'université en 1806, professeur d'analyse à l'École polytechnique en 1809, il fut appelé, en 1813, à l'Académie des sciences, en remplacement de Lagrange. Sa *Théorie générale de l'équilibre et du mouvement des systèmes* (1806), et surtout ses *Éléments de statique* (dont la 1^{re} édition parut en 1803) et où était développé la *théorie des couples*, lui méritèrent ces honneurs particuliers. Examinateur de l'École polytechnique et membre du conseil de perfectionnement de l'École en 1816, Poinso fut nommé, en 1840, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, en 1843 géomètre du Bureau des longitudes, et pair de France le 21 juillet 1846. Absorbé par ses travaux scientifiques, il se mêla peu aux événements politiques, et fut appelé par le prince Louis-Napoléon au nombre des premiers sénateurs nommés le 26 janvier 1852. Outre les travaux déjà cités on a de lui : *Mémoire sur l'application de l'algèbre à la théorie des nombres* (*Journal de l'École polytechnique* 1820); *Théorie nouvelle de la rotation des corps* (1834); et quelques articles importants dans le *Recueil des savants étrangers* de l'Académie des sciences.

POINT (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple en 1848, né à Fontaines (Loire) le 4 novembre 1809, mort à Saint-Etienne (Loire) le 7 juillet 1854, d'une famille de cultivateurs et d'officiers ministériels, exerça à Saint-Etienne la profession d'avoué. Nommé juge suppléant

en 1838, il vendit son étude en 1841, se fit inscrire au tableau des avocats, et devint juge au tribunal en 1847. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Loire à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 11, par 42,410 voix, il ne prit place dans aucun groupe, fit partie du comité de la justice, et vota en indépendant, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres; il ne se montra pas hostile à la politique de l'Élysée, et ne fut pas réélu à la Législative.

POINTE (NOËL), membre de la Convention, né à Saint-Etienne (Loire) le 12 juillet 1755, mort à Sainte-Fey-la-Grande (Gironde) le 10 avril 1825, d'une famille pauvre, fut ouvrier argenteur dès son enfance; dans une supplique adressée plus tard à Louis XVIII, le 27 avril 1828, ses fils disaient « qu'il fut devenu un homme distingué, si son éducation avait pu être proportionnée aux facultés de son esprit ». Il se montra ardent partisan de la Révolution, et fut élu, le 8 septembre 1792, député de Rhône-et-Loire à la Convention, le 12^e sur 15, par 561 voix (821 votants). Il siégea à la Montagne et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal : « Un républicain ne veut souffrir ni rois, ni images de la royauté. Je vote pour la mort; je la demande dans les vingt-quatre heures. » En mission dans la Nièvre et dans le Cher, il prétendit « détruire le fanatisme par la persuasion », tout en usant des moyens les plus révolutionnaires : « Demain, écrivait-il le 6 décembre 1793, j'irai à Rocher-la-Montagne, et devant Decize, pour y étouffer quelques crapaux dont le venin ternit le beau nom de cette cité. » A Nevers, il établit une société populaire pour la jeunesse, et taxa les riches. Après thermidor, il resta fidèle aux jacobins; parlant, le 24 décembre 1794, « sur les dangers de la patrie », il s'écria que « depuis le 9 thermidor, la Terreur avait passé dans d'autres mains, et qu'il voyait avec effroi la contre-révolution empoisonner de son souffle liberticide l'horizon politique », et il conclut à une nouvelle application de la loi contre les suspects. Il vota la mise en accusation de Carrier. Dénoncé par les contre-révolutionnaires de la Nièvre, il eut à répondre de sa conduite devant le comité de législation; mais l'amnistie du 4 brumaire au IV mit fin aux poursuites. Nommé, après la session, commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Nièvre, il devint, sous l'empire, percepteur à Monestier (Dordogne), fut révoqué à la première Restauration, adhéra à l'Acte additionnel, aux Cent-Jours, et tomba, de ce chef, sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. L'avare et infirme, il demanda ostensiblement un passeport pour Chambéry (2 février 1816); mais, au lieu de partir, il se cacha à la Bastide, près de Monestier, où il vécut de la charité de ses voisins. Découvert et arrêté le 31 décembre 1817, il essaya de se donner la mort, et fut traduit devant la cour d'assises de la Dordogne qui le condamna à la déportation (21 avril 1818) comme réfractaire à la loi de 1816. Le roi le gracia le 20 mai suivant, et lui accorda, en juin, un sursis temporaire, qui fut converti en sursis indéfini lors de l'amnistie partielle du 25 décembre

1818. On a de lui quelques brochures politiques.

POINTEAU-BAZINVILLE (LOUIS-JOSEPH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Pithiviers (Loiret), le 3 août 1767, mort à Pithiviers le 30 octobre 1833, « fils de maître Denis Bernard Pointeau, notaire royal, procureur fiscal de la chatellenie de Pithiviers, premier marguillier de la paroisse, et de dame Marie-Françoise Dallier », appartient à la magistrature. Il était procureur impérial, lorsqu'il fut élu, le 9 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Pithiviers à la Chambre des Cent-Jours, par 37 voix (54 votants, 194 inscrits) contre 12 à M. Roland-Chambaudouin. Son rôle parlementaire prit fin avec la législature.

POINTEL DU PORTAIL (LUC-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né le 1^{er} octobre 1751, mort à une date inconnue, était maire de Saint-Servan, quand il fut élu, le 25 germinal an V, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Anciens, où il siégea jusqu'en l'an VII. Le gouvernement consulaire le maintint dans ses fonctions de maire de Saint-Servan le 17 germinal an VIII.

POIRRIEZ (NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Gueschard (Somme) en 1761, mort à Gueschard le 27 mars 1852, cultivateur, fut élu député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents, le 21 germinal an VI. Il présenta à l'Assemblée un projet sur les droits de greffe, et devint, le 12 messidor an VIII, juge au tribunal d'Amiens. A la nouvelle organisation judiciaire, le 2 avril 1811, il reçut le titre de conseiller à la cour d'Amiens. Il conserva ses fonctions sous la Restauration, fut promu président de chambre par le gouvernement de Louis-Philippe et mourut en 1852 président honoraire. Chevalier de la Légion d'honneur.

POISAT (MICHEL-BENOIT), député de 1842 à 1848, né à Pont-de-Vaux (Ain) le 2 novembre 1802, mort à Paris-Passy le 13 mai 1869, fondeur et affineur de métaux, fut élu, le 9 juillet 1842, député du 1^{er} collège de l'Ain (Pont-de-Vaux), par 133 voix (143 votants, 318 inscrits), et fut réélu, le 1^{er} août 1845, par 143 voix (279 votants, 326 inscrits), contre 129 à M. Auguste de l'Asséval. Il siégea parmi les ministériels, prit une part importante à la discussion sur la refonte des sous et de la monnaie de billon, et vota contre l'adjonction des canalicés, pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat relative aux députés fonctionnaires. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie politique.

POISLE-DESGRANGES (JACQUES-DAMIEN), représentant en 1848 et en 1850, né à Genet (Creuse) le 12 janvier 1793, mort à Paris le 22 juillet 1850, étudia le droit et exerça à Bourges la profession d'avoué. Il était entré pendant les Cent-Jours dans la fédération qui se forma pour repousser l'invasion, et avait fait, en qualité de lieutenant dans un bataillon du Cher, la campagne de Vendée. En garnison à la Rochelle au moment où Napoléon quittait la France s'embarqua à Rochefort (juillet 1815), il se rendit auprès de l'empereur pour lui offrir le concours de son bataillon; mais celui-ci déclina ses offres, et, le lendemain, monta à bord du *Bellerophon*. Avoué à Bourges (1818-1846), commandant de la garde nationale (1830), lieutenant-colonel (1831), conseiller municipal

(1830), et dévoué au gouvernement de juillet, il fut, après la révolution de février, le candidat des conservateurs monarchistes dans le Cher, qui l'élut représentant à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1818, le 7^e et dernier, par 26,722 voix. Il fit partie du comité de la justice et vota constamment avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons. Non réélu, le 13 mai 1849, à la Législative (la liste républicaine avait passé tout entière), il fut plus heureux le 10 mars 1854, lors du scrutin complémentaire motivé dans le Cher par la déchéance de MM. F. Pyat et Vauhier, représentants condamnés pour l'affaire du 13 juin 1849. Elu alors le second, par 30,377 voix (57,723 votants, 80,429 inscrits), il reprit sa place à droite, dans les rangs de la majorité, aux votes de laquelle il s'associa, mais pour peu de temps; décédé le 22 juillet suivant, il fut remplacé le 24 novembre 1850, par M. Duvergier de Hauranne.

POISSAC (ETIENNE-FRANÇOIS-CHARLES JACQUES, BARON DE), député en 1789, né à Bordeaux (Gironde) le 26 novembre 1733, d'une famille de noblesse de robe du Quercy, fut reçu, en 1760, conseiller en la première chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux. Elu, le 21 mars 1789, député aux Etats-Généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Tulle, où il possédait le château de la Giseardie, il défendit les privilèges de son ordre, remit ses pouvoirs avec réserves, et, sans donner sa démission, quitta l'Assemblée au cours de la session, et disparut de la scène politique. Il a publié : *Arrêts notables rendus en la 1^{re} chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux, pour fixer la jurisprudence de la cour* (1776).

POISSON (SIMÉON-DENIS), pair de France, né à Pithiviers (Loiret) le 21 juin 1781, mort à Secaux (Seine) le 25 avril 1840, « fils de sieur Siméon Poisson, greffier au bailliage de Pithiviers, et de dame Aimée-Marie Francheteau », fut destiné d'abord à l'exercice de la chirurgie; mais son goût très vif pour les mathématiques l'engagea à se consacrer spécialement à l'étude de cette science. Admis le premier à l'Ecole polytechnique (1798), il se fit remarquer de ses maîtres Lagrange et Laplace, prit le grade de docteur ès sciences, et fut nommé, le 11 février an VIII, répétiteur, puis (1802) professeur à la même Ecole. Membre du Bureau des longitudes (1803), il occupa successivement le poste de professeur de mécanique rationnelle à la faculté des sciences (1809), celui d'examinateur de sortie à l'Ecole polytechnique (1816), et celui de conseiller de l'Université (26 juillet 1820). Il appartenait depuis 1812 à l'Institut. Etranger à la politique militante, il avait mis le sceau à sa réputation comme savant par plus de trois cents mémoires insérés dans les journaux spéciaux, par un *Traité de Mécanique*, une *Nouvelle théorie de l'action capillaire*, une *Théorie mathématique de la chaleur* (1835), et des *Recherches sur la probabilité des jugements en matière criminelle; et en matière civile, précédées des règles générales du calcul*